

excellent travail sur l'équitation ou mieux sur l'équipement du cheval à l'époque franque ; on a pu recueillir des éperons de diverses formes, mais quant à l'étrier il n'a dû faire son apparition que sous Charlemagne. Le mors, appartenant à M. Liebbe, et dont une description nous a été donnée dans une précédente séance, a été reconnu appartenir à l'époque mérovingienne.

Ne quittons pas la Sorbonne sans parler d'une note lue par M. Souchon, archiviste de l'Aisne, à la section d'histoire, sur les passages de Louis XIII et d'Anne d'Autriche à Laon pour se rendre à Liesse — 1618, 1620, 1632.

Enfin, pour finir, M. Moulin a analysé très sommairement le beau discours de M. Levasseur à la séance solennelle de clôture, puis a cité quelques extraits de la remarquable allocution de M. Spuller, ministre de l'Instruction publique.

M. le vicomte de Grouchy — à l'obligeance duquel nous devons « des documents inédits sur Jean de La Fontaine — poursuit le cours de ses patientes et heureuses investigations ; il a publié récemment » des documents inédits relatifs à Jean Racine et à sa famille ». S'inspirant de ces premiers travaux, M. Louis Barron vient de faire paraître une étude intéressante sur la maison de l'auteur de *Britannicus* et d'*Athalie*.

Le Secrétaire lit plusieurs extraits de cet ouvrage : la cérémonie du contrat de mariage, 30 mai 1677, entre « M. Jean-Baptiste Racine, conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité de Moulins demeurant à Paris, paroisse Saint-Landry, avec demoiselle Catherine Romanet, etc. Sont présents de très hauts personnages : LL. AA. Monseigneur le Prince et Monseigneur le Duc, Monseigneur le duc d'Albert, le premier président Lamoi-

gnon, Colbert, son épouse et son fils, le marquis de Seigneley, etc. »

La dernière demeure que le poète ait habitée était située rue des Marais Saint-Germain, aujourd'hui rue Visconti, au n° 13 et non 21, comme le relate l'inscription placée sur la façade de l'hôtel d'Argouges. La disposition de ce logis, la nature du mobilier et notamment l'importance de la bibliothèque et de la vaisselle plate en faisaient une maison digne de la haute bourgeoisie.

Les détails donnés par M. L. Barron jettent le plus grand jour sur la vie familiale de l'illustre enfant de La Ferté-Milon.

Nous avons reçu en communication de M. Vielle, juge de paix à Château-Thierry et notre collègue, un récépissé sur parchemin de 1566 signé Anne de Montmorency, seigneur et baron de Fère-en-Tardenois.

Transcription.

Nous Anne duc de Montmorency pair et conestable de France seigneur et baron de Fère-en-Tardenois confessons avoir eu et receu de M..... receveur ordinaire de Chasteautierry la somme de dix-neuf cens cinquante trois livres tournois faisans moitié de trois mil neuf cens livres à quoy se monte la recette des bois taillys de la *Barlière* ? à nous appartenans en propriété et tenus du Roy en grurye à cause de sa chastellerie de Chasteautierry faicte en l'auditoire dudit *lieu* ? le lundi seizième du présent mois et dont il a pleu au dit Roy nous faire don par ses lettres du vingt deuxième de décembre dernier passé de laquelle somme de XIX^c III livres nous avons quitte et quittons le d...